Centre fédéral Migration

COMMUNIQUÉ
29 octobre 2018

Exploitation sexuelle de filles nigérianes mineures par le réseau de Mama Leather : procès en appel

Ce lundi **29 octobre 2018**, la cour d'appel néerlandophone de Bruxelles examine l'affaire Mama Leather, un important dossier de traite des êtres humains d'un réseau de prostitution nigérian international et fortement organisé. En première instance, de lourdes peines avaient été prononcées à l'encontre de la plupart des prévenus. Le tribunal avait également prononcé la confiscation d'une partie des immeubles où l'exploitation a eu lieu (les "carrées").

Pour Myria, c'est **un dossier symbolique** important. La problématique des jeunes filles nigérianes mineures constitue également le focus du dernier rapport "Mineurs en danger majeur" du Rapporteur national indépendant en matière de traite des êtres humains. Myria s'est constitué partie civile car plusieurs victimes mineures de traite sont impliquées dans ce dossier. Elles constituent **un groupe de victimes particulièrement vulnérable** dont la détection par les services de première ligne est souvent difficile.

Myria se penche également sur l'affaire Mama Leather dans un cadre plus large dans son rapport annuel d'évaluation sur la traite et le trafic des êtres humains, sorti ce 22 octobre 2018. Dans ce rapport, en tant que rapporteur national indépendant pour la Belgique, Myria fait une évaluation indépendante de la politique depuis plus que vingt ans. Cette année-ci, le focus du rapport est consacré aux victimes mineures de la traite des êtres humains. Le rapport se focalise sur un groupe de victimes particulièrement vulnérable: les jeunes filles nigérianes recrutées par des trafiquants d'êtres humains depuis leur pays d'origine pour être exploitées dans la prostitution en Europe.
Consultez le rapport ici.

L'une des prévenues, une prostituée nigériane très connue appelée Mama Leather, exploitait sexuellement plusieurs jeunes filles nigérianes, parmi lesquelles des mineures, dans le quartier de la prostitution bruxellois, et ceci pendant plusieurs années.

Trente victimes ont été identifiées. L'organisation se chargeait également de l'acheminement des jeunes filles du Nigeria, souvent attirées par des fausses promesses comme la possibilité de suivre des études ou de travailler. De cette façon, les victimes étaient transportées clandestinement du Nigeria vers l'Italie par la route de Libye. En Italie, elles séjournaient dans des camps de réfugiés depuis lesquels elles ont été transférées en Belgique. Il est ressorti des différentes déclarations des victimes qu'elles avaient subi un rituel vaudou au Nigeria lors duquel elles avaient juré ne pas s'enfuir et de rembourser la somme totale du voyage à la première prévenue, à savoir 35.000 euros. Une victime mineure ne pouvait en aucun cas révéler son âge véritable. Une fois arrivées à Bruxelles, les victimes étaient directement forcées à se prostituer. En cas de refus, elles étaient soumises à des violences physiques. Par ailleurs, elles restaient sous la contrainte psychologique à travers des rituels vaudous.

Des proches de filles en fuite ont été menacés de mort au Nigeria et même tués, comme le révèlent les écoutes téléphoniques.

Myria espère que les condamnations prononcées en première instance seront confirmées par la cour d'appel.

Myria est un organisme public indépendant doté de trois missions légales : l'information des pouvoirs publics sur l'ampleur et la nature des flux migratoires, la protection des droits fondamentaux des étrangers et la stimulation de la lutte contre la traite et le trafic des êtres humains. Il est également la composante indépendante du mécanisme du Rapporteur national sur la traite des êtres humains. Myria a hérité ces compétences en mars 2014 de l'ex-Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

• PERSONNES DE CONTACT
Tom Kenis & Tom Vanhoren •– T +32 (0)2 212 30 62 • communication@myria.be